



Ils en témoignent



GÉRARD RUVEN, CHEF DE LA DIVISION FORMATION À L'OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE. AVANT D'ÊTRE INGÉNIEUR, IL A ÉTÉ DIX ANS AGENT DE TERRAIN, PUIS ONZE ANS CHEF D'ÉQUIPE.



© Michèle Mothu - ONCFS, centre de formation du Bouchet



TECHNICIENS DE L'ENVIRONNEMENT EN FORMATION INITIALE AU BOUCHET (LOIRET).

RENAUD BATISSE, JURISTE DE FORMATION. D'ABORD GARDE NATURE POUR LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne, SPÉCIALISTE DES QUESTIONS LIÉES À LA CIRCULATION MOTORISÉE DANS LES ESPACES NATURELS, IL EST AUJOURD'HUI LE COORDINATEUR DES «ÉCOGARDES» DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON.



Depuis 2002, chaque été, le Parc naturel régional du Verdon met en place un dispositif de quinze «écogardes». Je suis leur coordinateur. Agents de sensibilisation, nous allons à la rencontre du public des sentiers de randonnée et des sites naturels très fréquentés (lacs et gorges du Verdon). Nous informons et renseignons, tout en veillant à la sécurité, au respect des sites et des règles de bonne conduite. Parmi les comportements qui posent problème, au regard de la préservation du patrimoine du Verdon ou de la sécurité des personnes, on trouve pêle-mêle: le camping sauvage, les feux de camps, la circulation motorisée, les comportements à risque en lien avec la baignade... Or,

Une réalité qu'ils ne soupçonnaient pas

Entrer en profession

L'État, les collectivités locales et le monde associatif cherchent «des experts en environnement». Des concours sont organisés et il m'arrive fréquemment de participer aux jurys de recrutement des agents techniques de l'environnement et des techniciens environnement. J'observe alors que les filières actuelles vers les métiers de la nature restent inadaptées. Ainsi, normalement, les concours sont organisés pour les titulaires de brevets techniques notamment pour les nombreux jeunes qui, après le collège, prennent une orientation agricole spécialisée afin de se préparer au métier d'agent de l'environnement. Pour eux, la réalité est cruelle. Ils parviennent rarement aux épreuves d'admission des concours. En effet, ils sont en concurrence avec des jeunes gens beaucoup plus diplômés et c'est ainsi que les postes sont essentiellement pourvus par des ingénieurs ou des thésards. Du coup, des vocations se perdent. Des fossés se creusent. Cette situation engendre frustrations et conflits dans les équipes en place. Ceux qui échouent aux concours doivent alors se contenter de contrats plus ou moins précaires ou changer d'orientation.

Par ailleurs, lors des jurys de concours, j'ai pu m'apercevoir que les candidats tendent à idéaliser une profession censée être harmonie, parfums et communion avec la nature. Ils découvrent avec surprise qu'il faut mettre un uniforme et porter une arme de défense. Ils entrevoient un quotidien qu'ils n'imaginaient pas: horaires du week-end ou surveillances nocturnes sous la pluie et dans le froid... Ils découvrent aussi comment sur réquisition, il faut capturer, anesthésier, voire abattre des animaux. Jusqu'aux devoirs du fonctionnaire (servir, obéir, être discret, etc.) qui leur étaient insoupçonnables.

Mais de nouveaux métiers émergent, ils sont en devenir. La réforme de la fonction publique s'amorce. L'environnement nécessite des chercheurs et des experts de terrain. Dans un avenir proche, nos systèmes d'éducation et d'orientation devront s'adapter. Il faut simplement que chacun soit à sa place dans le dispositif. Les postes d'agent technique et de technicien devraient être réservés aux titulaires de brevet de technicien agricole (BTA) ou supérieur (BTS) Gestion et protection de la nature, alors que ceux d'ingénieurs reviendraient aux plus diplômés. Naturellement, il faudra que notre ministère de tutelle soit véritablement doté d'un corps de catégorie A.

Le potentiel humain existe. La volonté collective et politique s'affirme. Il est temps! C'est possible! C'est essentiel! ■

>>> Mél: gerard.ruven@oncfs.fr

Notre pouvoir ? Souplesse, information, conviction

Garde nature

nous ne sommes pas commissionnés¹, nous n'avons aucun moyen coercitif. Nous devons pourtant nous faire entendre.

La première fois que j'ai dû remplir ma mission, je me suis comporté comme un «cow-boy». J'ai très vite compris que c'est exactement ce qu'il ne faut pas faire. Je ne dispose en réalité que de ma patience, de ma diplomatie, de mon recul, de ma mesure et d'un minimum de psychologie pour transmettre l'information. Je ne suis pas là pour faire appliquer la règle coûte que coûte. Les «écogardes» ou gardes-nature sont un médium. Ma fonction essentielle est d'expliquer la raison d'être d'une recommandation ou d'une règle juridiquement fondée. Je dois donc agir



© Laurent Mignaux - Meeddat

VÉRIFICATION D'UN PERMIS DE CHASSE LORS D'UNE BATTUE AU GRAND GIBIER.



BERNARD LEULIET, RESPONSABLE FORMATION SÉCURITÉ INTERVENTION À L'ONCFS, EST ÉGALEMENT MONITEUR DE GESTES TECHNIQUES DE TIR. DEPUIS 35 ANS, SON PARCOURS PROFESSIONNEL EST CELUI D'UN AGENT DE TERRAIN CHARGÉ DE LA POLICE, DE LA CHASSE ET DE L'ENVIRONNEMENT.

Armés pour faire face aux conflits

Garde nationale de la chasse et de la faune sauvage

Les agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) sont victimes de soixante à soixante-dix agressions annuelles. Si ces chiffres interpellent, il faut cependant ajouter que 90 % des agressions sont réglées par la communication.

On comprend alors pourquoi la formation Techniciens de l'environnement (TE) et Agents techniques de l'environnement (ATE) chargé des missions de police comprend un volet « sécurité intervention ». Celui-ci prend en compte les différentes phases d'approche de la mission de police : le contact, la communication, le contrôle. Un psychologue participe d'ailleurs à cette formation.

L'agressivité à laquelle sont confrontés ces agents s'explique par le fait qu'ils interviennent de jour comme de nuit, le plus souvent en zone rurale, sur des personnes se croyant autorisées à piller le patrimoine faunique ou floristique à l'abri de tous les regards. C'est souvent la frustration, l'impression d'avoir été dénoncé qui fait « monter » la violence. D'ailleurs, six gestes techniques de self-défense ainsi que le tir au revolver sont enseignés aux agents techniques afin qu'ils puissent faire face aux agressions physiques. Les entraînements s'effectuent six fois par an.

Dans ce contexte, l'uniforme apparaît comme un élément indispensable. On a pu constater en effet que le public respecte davantage les agents qui portent correctement et entièrement l'uniforme : celui-ci représente le service public, l'autorité.

Cet aspect du métier ne doit pas omettre un autre volet essentiel : la com-

munication et la pédagogie. Ce n'est pas au moment où la personne verbalisée vit une frustration, qu'il convient de la convaincre de faire des efforts et l'amener à comprendre la nécessité de respecter la réglementation ; cependant, pour être efficace, un agent doit également être un bon pédagogue. Les seules missions de police ne sauraient être suffisantes pour protéger l'environnement.

Aussi, dès que le contexte s'avère favorable, les agents doivent être capables d'expliquer aux personnes l'impact négatif de leurs actes sur la nature. Il s'agit d'une communication importante et délicate.

Pour cela, les agents doivent maîtriser des connaissances relatives à la protection des habitats, des espèces et des ressources. Des formations communes et la mobilité possible entre parcs nationaux, Office national de l'eau et des milieux aquatiques, ONCFS, leur permettent de partager leurs connaissances des milieux naturels. ■

>>> **Mél: bernard.leuliet@oncfs.gouv.fr**

LES ÉCOGARDES DU VERDON À LA RENCONTRE DU PUBLIC.

de telle sorte que les individus concernés par mon intervention comprennent, acceptent et s'approprient l'information donnée.

Expliquer est le maître mot. Patience, diplomatie, recul, mesure, psychologie... sont les outils. Compréhension, acceptation, appropriation de l'information par le public sont les buts recherchés.

Pour les récalcitrants (5% des cas), les écocardes font le relais auprès des agents de contrôle, à savoir les gendarmes, gardes de l'ONF, de l'ONCFS ou encore la police rurale. ■

>>> **Mél: rbatisse@parcduverdon.fr**



© Renaud Batisse

1. Le commissionnement est une délégation administrative qui permet à un agent de rechercher et de constater les infractions (donc de verbaliser), dans un domaine de compétence déterminé (faune, flore par exemple...) et avec une compétence territoriale délimitée.